



NOTE DE SYNTHÈSE

Etude d'élaboration d'un programme d'action et de reconquête de la qualité de l'eau sur le captage Grenelle du Longeron

Phase 2 : Diagnostic des pressions exercées sur le territoire et identification des zones d'actions prioritaires

EPTB de la Sèvre
Nantaise
OCTOBRE 2014



DESTINATAIRE

RAISON SOCIALE	EPTB de la Sèvre Nantaise
COORDONNÉES	EPTB de la Sèvre Nantaise 16 cours Bayard - CS 30035 85036 LA ROCHE-SUR-YON cedex
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Julia DESPOIS - Chargée de mission captage Grenelle Longeron Tél. 02 51 07 02 13 E-mail : jdespois@sevre-nantaise.com

SCE

COORDONNÉES	5, avenue Augustin Louis-Cauchy – BP 10703 44307 NANTES Cedex 3 Tél. 02.40.68.51.55 - Fax 02.40.68.79.43 – E-mail : sce@sce.fr
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Monsieur Christophe BUYS Tél. 02.51.85.72.39 E-mail : christophe.buys@sce.fr

RAPPORT

TITRE	Etude d'élaboration d'un programme d'action et de reconquête de la qualité de l'eau sur le captage Grenelle du Longeron Phase 2 : Diagnostic des pressions exercées sur le territoire et identification des zones d'actions prioritaires
NOMBRE DE PAGES	25

SOMMAIRE

1. Contexte	3
2. Méthodologie générale de la deuxième phase de l'étude.....	3
3. L'activité agricole	5
3.1. Caractéristiques générales	5
3.2. Pratiques phytosanitaires	6
3.3. Pratiques de fertilisation phosphorée.....	6
3.4. Pratiques agronomiques.....	6
3.5. Caractéristiques socio-économiques	7
3.6. Conclusion.....	7
4. Activités non agricoles	8
4.1. Usages non-agricoles des produits phytosanitaires	8
4.1.1. Les collectivités	8
4.1.2. Les gestionnaires d'infrastructures	9
4.1.3. Conclusion	9
4.2. Assainissement	10
4.2.1. Assainissement collectif	10
4.2.2. Assainissement non collectif.....	11
4.2.3. L'assainissement industriel	11
4.2.4. Conclusion	12
4.3. Activités industrielles et artisanales	12
5. Les résultats	13
5.1. Phosphore et matières organiques d'origine agricole	13
5.1.1. Pollutions ponctuelles	13
5.1.2. Pollutions diffuses	14
5.2. Phosphore et matières organiques d'origine non-agricole	16
5.3. Pesticides d'origine agricole	17
5.3.1. Pollution ponctuelle	17
5.3.2. Pollution diffuse	17
5.4. Pesticides d'origine non agricole	19
6. Conclusions	20
7. Annexes	20

1. Contexte

La prise d'eau superficielle du Longeron, située dans le département du Maine-et-Loire, capte les eaux de la Sèvre Nantaise afin d'alimenter en eau potable les 11 collectivités du SIAEP ROC (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région Ouest de Cholet). Ce captage a été désigné prioritaire au titre du Grenelle de l'environnement, du fait du caractère stratégique de la ressource et de la dégradation préoccupante de sa qualité.

En effet, la présence de pesticides, matières organiques et cyanobactéries est observée dans les eaux brutes du captage, amenant à se préoccuper plus précisément de ces paramètres ainsi que le phosphore (en tant que facteur limitant au développement des cyanobactéries). Face à ce constat et aux contraintes associées, **une étude d'élaboration d'un programme d'actions de reconquête de la qualité de l'eau sur le captage Grenelle du Longeron** a été lancée sur l'ensemble de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC). Cette étude est constituée de trois phases :

- **Phase 1** : Délimitation de l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) du longeron, et caractérisation de sa vulnérabilité.
- **Phase 2** : Diagnostic des pressions exercées sur le territoire et identification des zones d'actions prioritaires,
- **Phase 3** : accompagnement à la définition d'un programme d'actions.

2. Méthodologie générale de la deuxième phase de l'étude

L'objectif de ce diagnostic est :

- de **caractériser les pressions agricoles et non agricoles du territoire** et d'identifier les risques de pollutions diffuses et ponctuelles émises par l'ensemble des activités présentes, en particulier sur les pesticides, le phosphore et la matière organique,
- d'**identifier les zones d'actions prioritaires** en croisant les zones de pressions définies au cours de cette phase et les zones de vulnérabilités spécifiques définies lors de la première phase.

La détermination des zones d'actions prioritaires nécessite des indicateurs de pression en fonction du milieu sur lesquels ils s'appliquent et de leur comportement vis-à-vis de ce milieu. Pour ces raisons 4 grandes thématiques ont été définies pour lesquelles plusieurs indicateurs ont été choisis :

Thèmes	Sous thèmes	Indicateurs de pression
Phosphore et Matière organique d'origine agricole	Pollutions ponctuelles	sièges d'exploitation
		zone de piétinement
	Pollutions diffuses	équilibre de la fertilisation phosphorée
		Niveau de couverture du sol
Phosphore et Matière organique d'origine non-agricole	Assainissement non collectif	nombre de "point noir" par commune
		Assainissement Collectif
	Flux de DBO5	
	Risque de déversement direct au milieu	
	Etat du réseau d'assainissement	
	Assainissement industriel	Flux de phosphore
		Flux de DBO5
Pesticides d'origine agricole	Pollution ponctuelle	sièges d'exploitation
		Pollution diffuse
	Utilisation de l'Isoproturon	
	Utilisation des autres herbicides	
	Utilisation du Métaldéhyde	
	Utilisation des autres hors-herbicides	
Pesticides d'origine non-agricole	Collectivités	Utilisation du Glyphosate
		Utilisation des autres herbicides
	Autoroutes	Utilisation du Glyphosate
		Utilisation des autres herbicides
	Routes	Utilisation du Glyphosate
		Utilisation des autres herbicides
	Voies ferrées	Utilisation du Glyphosate
		Utilisation des autres herbicides

Pour les pollutions ponctuelles avec des rejets bien identifiés, c'est-à-dire pour les thèmes « phosphore et matière organique et pesticides d'origine non agricole », ainsi que pour les risques liés aux bâtiments d'exploitation et aux zones de piétinement, la vulnérabilité du milieu n'entre pas en jeu en termes d'impact sur la qualité de l'eau. Aucun croisement avec la vulnérabilité n'est donc opéré pour ce type de pression.

Par contre les sous-thèmes pollutions diffuses des thèmes « pesticides » agricoles et « phosphore et matières organiques » agricoles ont été croisés avec les carte de vulnérabilité « pesticides » et phosphore.

3. L'activité agricole

Avec 85% de sa surface utilisée pour l'activité agricole, l'aire d'alimentation de captage du Longeron est très rurale.

3.1. Caractéristiques générales

L'agriculture du territoire est orientée vers l'élevage (**90% des exploitations ont un atelier élevage**) et regroupe plusieurs types d'élevage :

- Du « hors-sol » avec des granivores, des porcs et des lapins
- Du « pâturant » avec des bovins lait et viande, des ovins et des caprins.

Beaucoup d'exploitations sont diversifiées dans plusieurs productions. C'est pourquoi les typologies d'exploitations sont réparties de manière relativement diffuse sur le territoire.

Cette importance de l'élevage sur le territoire va conditionner les pressions phytosanitaires et phosphorée.

L'assolement est dominé par **la prairie** qui **représente 60% de la surface agricole**, dont 44% de prairie permanente ou de longue durée. Les céréales (blé et triticale) représentent 20% de la SAU, et le maïs 16 % de la SAU.

Cet assolement entraîne des rotations longues limitant les risques de pression parasitaire et permet une couverture des sols en hiver nécessitant très peu de recours aux cultures intermédiaires, diminuant ainsi :

- L'utilisation des traitements phytosanitaires, l'indice de fréquence de traitement (IFT) moyen du territoire est de **0.9**.
- Les risques d'érosion lors des périodes de lessivage, tant par le couvert végétal que par le maillage de haies.

Les pressions engendrées par la présence de l'élevage, et notamment de l'élevage « hors-sol » sont relatives à :

- la gestion des effluents organiques : la production annuelle de phosphore organique est estimée à près de 5 000 T/an, les quantités de phosphore d'origine minérale est négligeable avec 150T/an sur l'AAC.
- l'existence de zones de piétinement : parcelles parking, zone de pré-gavage, ...

3.2. Pratiques phytosanitaires

Concernant l'application des herbicides, les pratiques sur les cultures de l'AAC sont assez proches des pratiques de référence régionale :

La présence importante des prairies est le facteur principal du faible recours aux herbicides.

Le Glyphosate n'est utilisé que par une minorité d'exploitations, principalement sur ray-grass ou prairie avant l'implantation d'un maïs, et plus ponctuellement sur chaumes de céréales pour la destruction des vivaces (moins de 5% des céréales)

L'utilisation des traitements hors herbicides est faible à très faible, car ils sont quasiment inexistants sur prairies et sur maïs, et se résument à 1 à 2 passages de fongicides sur céréales.

L'orientation vers l'élevage des exploitations de l'AAC et la part importante de prairies expliquent une pression phytosanitaire plutôt modérée sur le territoire.

Pour autant, des axes d'amélioration des pratiques phytosanitaires vis-à-vis de la qualité de l'eau existent, notamment sur l'utilisation d'herbicides racinaires (Prosulfocarbe, Isoproturon, Chlortoluron, Pendiméthaline, ...), pour lesquelles la modulation de dose est limitée et qui sont appliqués à des périodes propices au lessivage.

3.3. Pratiques de fertilisation phosphorée

En fonction de la quantité et du type d'animaux présents sur l'AAC, la quantité de phosphore organique produite sur l'AAC est estimée à 6 600 T/an, dont 5 000 T/an sont maîtrisable, et 1 600 T/an non maîtrisable (déjections lors des pâtures). Une partie du phosphore organique produit est exporté en dehors de l'AAC, notamment par l'intermédiaire de plusieurs unités de compostage importantes (Ets Violleau ou Fertil'Eveil) ou individuelles.

Les effluents d'élevage sont dans l'ensemble **bien valorisés** sur l'AAC. La valeur fertilisante est bien prise en compte et les effluents organiques sont de plus en plus répartis sur une diversité de cultures (pas seulement sur maïs et colza, mais aussi sur prairies et céréales).

L'usage de **phosphore d'origine minérale** est **très limité** sur l'AAC.

Sur l'ensemble de l'AAC, **le bilan de la fertilisation phosphorée est équilibré** sur l'ensemble de l'AAC, et ceci, malgré une densité d'élevage relativement importante (2.93 UGB/ha de SAU). Ceci prouve la gestion responsable des effluents par la majorité des agriculteurs du territoire.

Ce bilan retranscrit une moyenne sur l'ensemble du territoire. Localement, certaines parcelles peuvent faire l'objet de déséquilibre de fertilisation.

La marge de manœuvre sur l'amélioration des pratiques de fertilisation est donc limitée sur le territoire.

3.4. Pratiques agronomiques

- **Les rotations pratiquées** sur l'AAC **permettent une bonne couverture des sols** en périodes de lessivages.
- **Le travail du sol** peut accentuer les risques d'érosion, notamment pour certaines cultures comme le maïs.

3.5. Caractéristiques socio-économiques

Malgré les difficultés rencontrées (fluctuation des prix) qui ont fortement déstabilisé les différentes filières de l'AAC, le lait comme la viande présentent des perspectives plutôt bonnes, avec la demande de pays émergents (Asie).

Les systèmes du secteur sont bien en place et plutôt performants. L'absence de spécialisation dans un domaine permet un maintien relatif des revenus lorsqu'une filière va mal.

La filière biologique représente un peu moins de 5% des exploitations de l'AAC pour 3.4% de la SAU. 71% des exploitations bio sont orientées vers l'élevage.

Le maintien de l'élevage sur l'AAC passe par une meilleure durabilité des exploitations sur le plan économique, et donc vers une recherche de plus d'autonomie des exploitations sur le plan alimentaire pour modérer les fluctuations des prix des aliments.

La présence d'opérateurs économiques agro-alimentaires (laiteries, abattoirs, ...) sur et à proximité de l'AAC est un atout majeur pour le maintien des filières d'élevage.

3.6. Conclusion

- Une activité agricole représentant 85% de la surface
- 90% des exploitations ont un atelier élevage (Bovins, Volailles, Porcs, Ovins, Caprins et Lapins) pour une densité de 2.93 UGB/ha de SAU
- 60% des terres agricoles sont de la prairie
- Peu d'utilisation de produits phytosanitaire : IFT de 0.9 pour 29 T de matières actives épanchées par an (450 g/ha/an)
- 98% Phosphore épanché est d'origine animal. 6 600 T de Phosphore sont produites par an et bien valorisées sur les cultures

Des risques d'érosion et de transferts de phosphore et de pesticides limités grâce à la nature des systèmes d'exploitation en place sur le territoire, mais leur **équilibre reste fragile**

4. Activités non agricoles

4.1. Usages non-agricoles des produits phytosanitaires

Les utilisateurs non-agricoles de « pesticides » sont :

- **Les particuliers** : cependant, peu de données sont disponibles sur l'usage des produits phytosanitaires de cette catégorie.
- **Les collectivités**
- **Les gestionnaires d'infrastructures** : routes, autoroutes, voies ferrées.

4.1.1. Les collectivités

L'AAC du Longeron est intégrées au territoire du SAGE de la Sèvre Nantaise. Lors de sa révision (en cours de finalisation), le nouveau projet de SAGE a fixé un objectif de 0 phyto (y compris cimetières et terrains de sport) d'ici 2020.

En 2014, 79% des communes ayant leur bourg dans l'AAC du Longeron ont entamé une démarche de réduction. Parmi ces communes, certaines sont plus avancées dans leur démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, comme le montre le tableau et la carte suivante.

Niveau d'implication	Sans réponse	Non engagée	Engagées dans une démarche	Avec une Plan de Désherbage	Avec Plan de Gestion Différenciée	Partiellement Zéro phyto	sauf terrain de sport	sauf cimetière	Zéro phyto
Nombre de communes	8 (sur 47)	2 (sur 47)	37 (sur 47)	28 (sur 47)	22 (sur 47)	15 (sur 47)	3 (sur 47)	2 (sur 47)	1 (sur 47)

- Seule 1 commune n'utilise plus de produits phytosanitaires (et donc respecte l'objectif du SAGE pour 2020)
- 20 communes sont partiellement en « zéro phyto » dont :
 - 2 qui n'utilisent pas de produits phytosanitaires, excepté dans leurs cimetières,
 - 3 qui n'utilisent pas de produits phytosanitaires, excepté sur leurs terrains de sport,

Les matières actives utilisées sur l'AAC sont exclusivement des **herbicides**.

Les désherbants chimiques utilisés pour l'entretien de l'espace public contiennent principalement du Glyphosate (près de 60% de la quantité de matières actives appliquées). Les communes utilisent aussi d'autres herbicides foliaires à base d'Aminotriazole ou d'Oxylofène qui présentent une forte persistance d'action ou encore de 2.4-mcpa (herbicide hormonal, généralement utilisé pour lutter contre les chardons).

Au total ce sont **367 kg de matières actives** utilisées en 2013 par les collectivités sur l'AAC.

4.1.2. Les gestionnaires d'infrastructures

- **Les routes départementales** de l'AAC du Longeron sont entretenues par les trois conseils généraux concernés. Les trois conseils généraux tendent vers le Zéro phyto et l'entretien exclusivement mécanique. Sur l'AAC, seuls 2 litres de Glyphosate, soit 720g de matière active (M.A.) et 1,5 l de débroussaillant ont été utilisés en 2013, soit environ **1 kg de M.A.**
- **Les autoroutes** traversant l'AAC (13 km) sont entretenues avec des produits à base de Glyphosate (2 kg de M.A.), de Triclopyr (700g de M.A.) et de Fluroxypyr (200g de M.A.), soit environ **3 kg de M.A.**
- **Les voies ferrées** (18km) sont entretenues avec des produits à base de Glyphosate et de matières actives débroussaillantes. En 2013, ce sont **146 kg** de M.A. épanchées sur les 18 km de voies ferrées traversant l'AAC.

4.1.3. Conclusion

- Au moins **517 kg de matières actives** épanchées en 2013 sur l'AAC

	Quantité de matières actives utilisées en 2013 (kg)
Collectivités	367
Routes	1
Autoroutes	3
voies ferrées	146
Particuliers	?
Total	517

- Tous les acteurs sont dans une dynamique de réduction de l'usage des produits phytosanitaires plus ou moins avancée
 - De manière volontaire
 - Pour respecter la réglementation (arrêté fossé, Plan Ecophyto, ...)

4.2. Assainissement

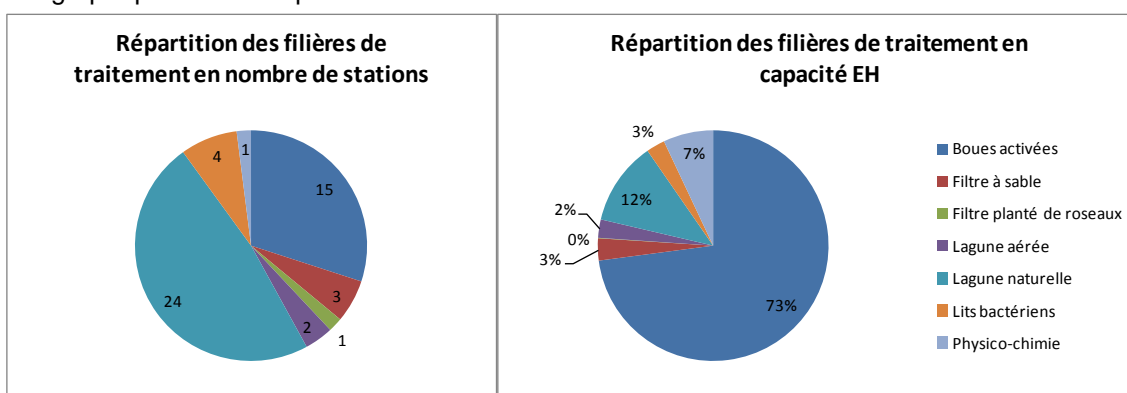
Selon les données des différents Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), 84% de la population de l'AAC est raccordée à un système d'assainissement collectif contre 16% raccordée à un système d'assainissement autonome.

4.2.1. Assainissement collectif

En 2012 (données les plus récentes disponible en 2014), il y avait 50 stations d'épuration sur l'AAC pour une capacité totale de 64 200 équivalents habitants (EH).

L'âge moyen de STEP de l'AAC est de 24 ans.

Les graphiques suivants présentent les différentes filières de traitements utilisées :

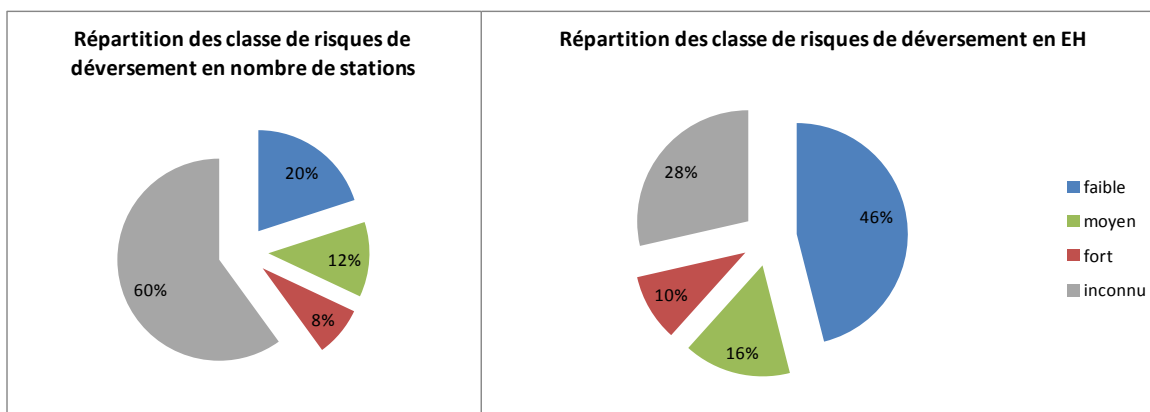


Graphique 1 : Répartitions de stations d'épurations de l'AAC du Longeron selon leur filière de traitement

■ Le réseau de collecte et les surcharges hydrauliques :

Sur l'AAC du Longeron, **39% des stations ont une surcharge hydraulique**. Ainsi ce sont 19 stations qui présentent des surcharges quasi chroniques. En plus de ces 19 stations présentant des surcharges hydrauliques, des déversements ont été observés sur au moins 6 autres stations. **Les dysfonctionnements hydrauliques portent donc au moins sur la moitié des stations de l'AAC.**

En fonction des commentaires sur les déversements (quantités déversés, nombre de jours, ...) dans les rapports annuels des STEP, les stations ont été classées à risque de déversement (faible à fort). Il est à noter que ce classement n'a pas pu être réalisé pour 60% des stations de l'AAC.



Graphique 2 : Répartitions des classes de risque de déversement des stations d'épurations de l'AAC du Longeron

■ **La charge organique :**

6 stations présentent des problèmes de surcharge organique et 2 stations sont proches de leur capacité organique maximale. La carte suivante caractérise les stations en fonction de leur charge organique.

■ **Les rendements et flux de demande biologique en oxygène (DBO5)** traduisant les flux de matières organiques.

Les stations d'épuration rejettent **19.9 T de DBO5/an**. Les rendements épuratoires pour la DBO5 des STEP sont conformes à la réglementation. Concernant la concentration des rejets, 4 stations dépassent le seuil autorisé

■ **Les rendements et flux phosphore**

Les stations d'épuration de l'AAC rejettent 7.9 T de P/an. Le rendement d'épuration moyen est de 59%. Seules les stations de plus de 2000 EH sont soumises à une réglementation sur les rejets de phosphore. 3 stations dépassent le seuil autorisé

4.2.2. Assainissement non collectif

Sur les 56 communes composant l'AAC, 11 083 dispositifs ont été recensés. Les dispositifs « polluants », c'est-à-dire diagnostiqués non-conformes et à risque environnemental représentent 15% de la totalité des dispositifs.

Les flux susceptibles de rejoindre les milieux aquatiques et de provoquer le cas échéant une pollution sont présentés dans le tableau suivant :

Production Nette de P (T/an)	Production Nette de DBO5 (T/an)
2,3	30,6

4.2.3. L'assainissement industriel

Selon les données de l'agence de l'eau, 16 établissements ne sont pas raccordés ou ne sont que partiellement raccordés à une station de collectivité. Ces établissements génèreraient 32.7 T de DBO5/an et 2.1T de P/an.

L'entreprise Gastronomes à Moncutant contribuait pour 66% des émissions industrielles de DBO5 et 52% des émissions industrielles de Phosphore total mais avec des rendements épuratoires importants (respectivement 91% et 75% pour la DBO5 et le PT).

Les marges de manœuvres pour diminuer les flux de phosphore et de DBO5 sont donc relativement limitées.

4.2.4. Conclusion

- Beaucoup de « petites » stations : 48% des STEP ont une capacité de moins de 500 EH et 84% moins de 2000 EH
- Au moins 12 T Phosphore et 83 T de DBO5 produits par an sur l'AAC

	Production Nette de P (T/an)	Production Nette de DBO5 (T/an)
STEP	7,9	19,9
ANC	2,3	30,6
Industries	2,1	32,7
Total	12,3	83,2

- Des dysfonctionnements hydrauliques sur au moins la moitié des stations d'épuration
- Des rendements épuratoires bons en DBO5, et moyen en Phosphore

4.3. Activités industrielles et artisanales

Les activités industrielles et artisanales présentes sur le territoire peuvent être à l'origine de rejets d'autres polluants (hydrocarbures, micropolluants, ...)

- soit en lien direct avec leur activité. Par exemple : l'AMPA que l'on retrouve dans les eaux du captage peut avoir plusieurs sources. En plus de la dégradation du Glyphosate, il peut provenir, entre autre, de la dégradation d'acides phosphoniques présents dans certains détergents.
- soit les anciennes activités industrielles telles que décrites dans l'étude BRGM réalisée dans le cadre de la révision du SAGE Sèvre Nantaise. Ces sites sont concernés par des pollutions potentielles ou avérées qui seraient susceptibles d'être remobilisées en cas de réaménagement du cours d'eau. La liste de ces sites est inscrite au Programme d'Action et de Gestion Durable du SAGE,
- soit par l'entretien de leurs sites.

L'analyse de ces risques n'a pu être réalisée, car il n'existe pas de recensements suffisamment précis pour estimer les risques liés à ces rejets.

5. Les résultats

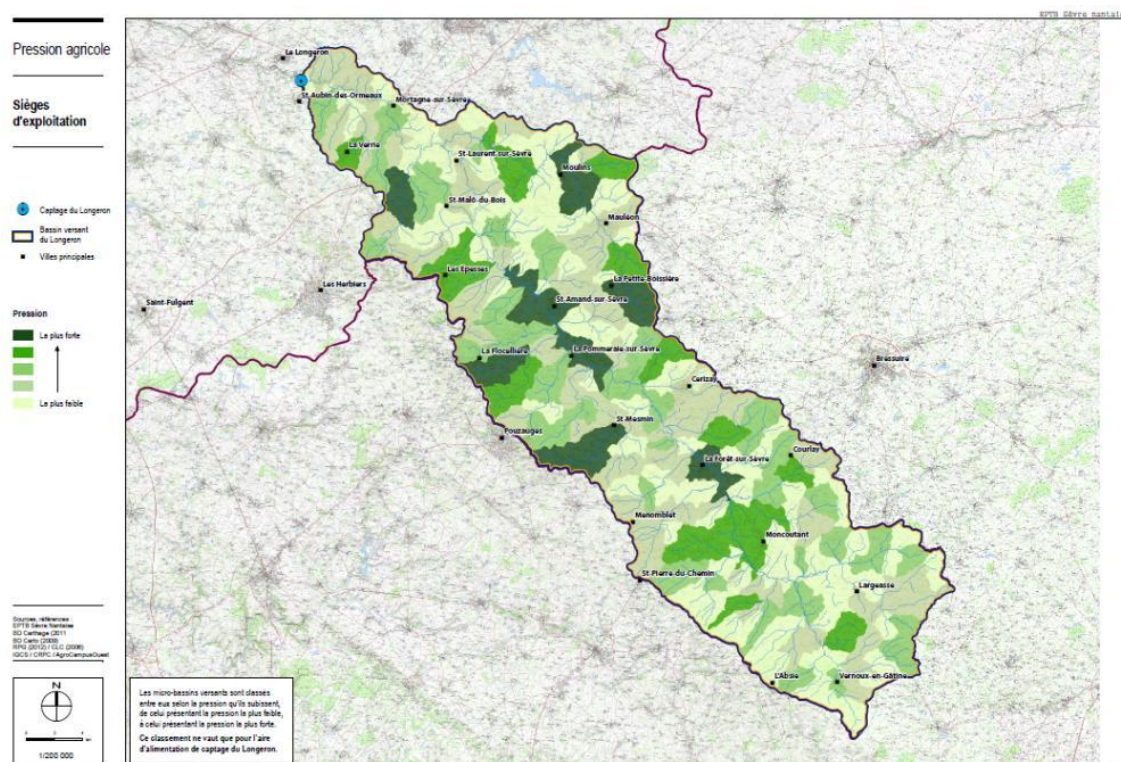
5.1. Phosphore et matières organiques d'origine agricole

5.1.1. Pollutions ponctuelles

■ Les sièges d'exploitations

Le nombre de sièges d'exploitation par micro-bassin versant permet de prendre en compte le risque lié aux pollutions ponctuelles liées au stockage des effluents d'élevage.

Les zones prioritaires pour se paramètre de pollution ponctuelle sont les micro-bassins versants avec la concentration la plus élevée en sièges d'exploitation :



Carte 1 : densité des sièges d'exploitation par micro-bassin versant, source : DDT(M) 85, 49 et 79, 2014

■ Les zones de piétinement

Concernant les zones de piétinement, celles-ci ont fait l'objet d'un **recensement partiel** sur une partie de la zone aval de l'AAC (de Mortagne-sur-Sèvre jusqu'au barrage).

Un premier recensement montre que plus de 180 ha sont concernés sur l'AAC.

Les transferts de sédiments et de matières fécales vers les cours d'eau sont importants, avec la présence permanente d'animaux (bovins, volailles...) dans les parcelles et avec un chargement par hectare très élevé.

5.1.2. Pollutions diffuses

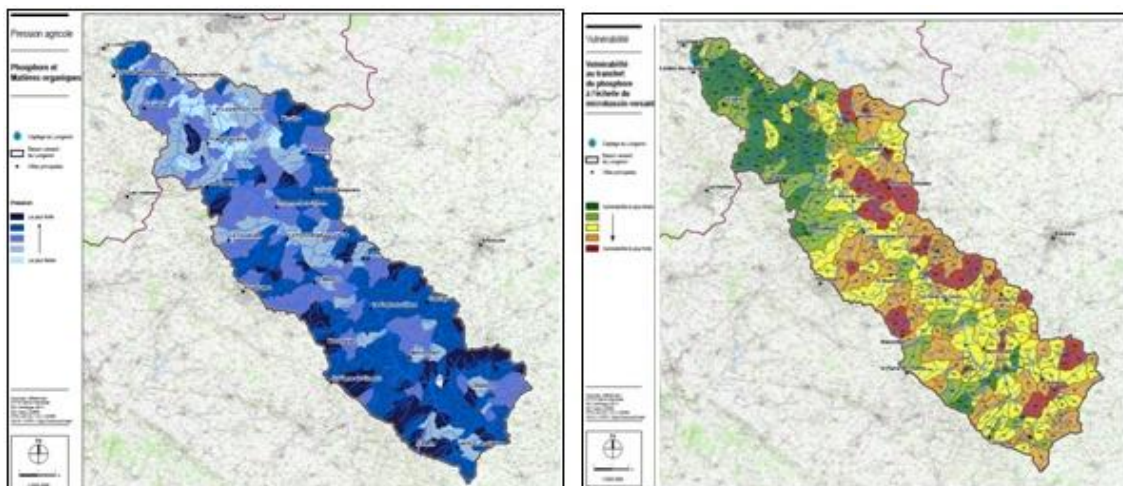
La pression pour le paramètre phosphore d'origine agricole a été définie en combinant les trois indicateurs ci-dessous :

- **l'intensité du travail du sol** avant l'implantation des cultures pour prendre en compte les risques de transfert des particules fines, comptant pour 35% de la note globale,
- **le taux de couverture des sols** durant les périodes de lessivage, comptant pour 35% de la note globale,
- **l'équilibre de la fertilisation phosphorée**, comptant pour 30% de la note globale,

La pression Phosphore monte progressivement de l'aval de l'AAC vers l'amont (voir carte en annexe).

Les **zones prioritaires pour ce paramètre** ont été déterminées en croisant la carte de vulnérabilité vis-à-vis du phosphore définie lors de la phase 1 de l'étude et la carte des pressions.

Au vu de la pression relativement faible sur l'AAC, un poids plus important a été donné à la vulnérabilité par rapport à la pression, afin de se concentrer sur la préservation des bonnes pratiques dans les zones les plus sensibles.

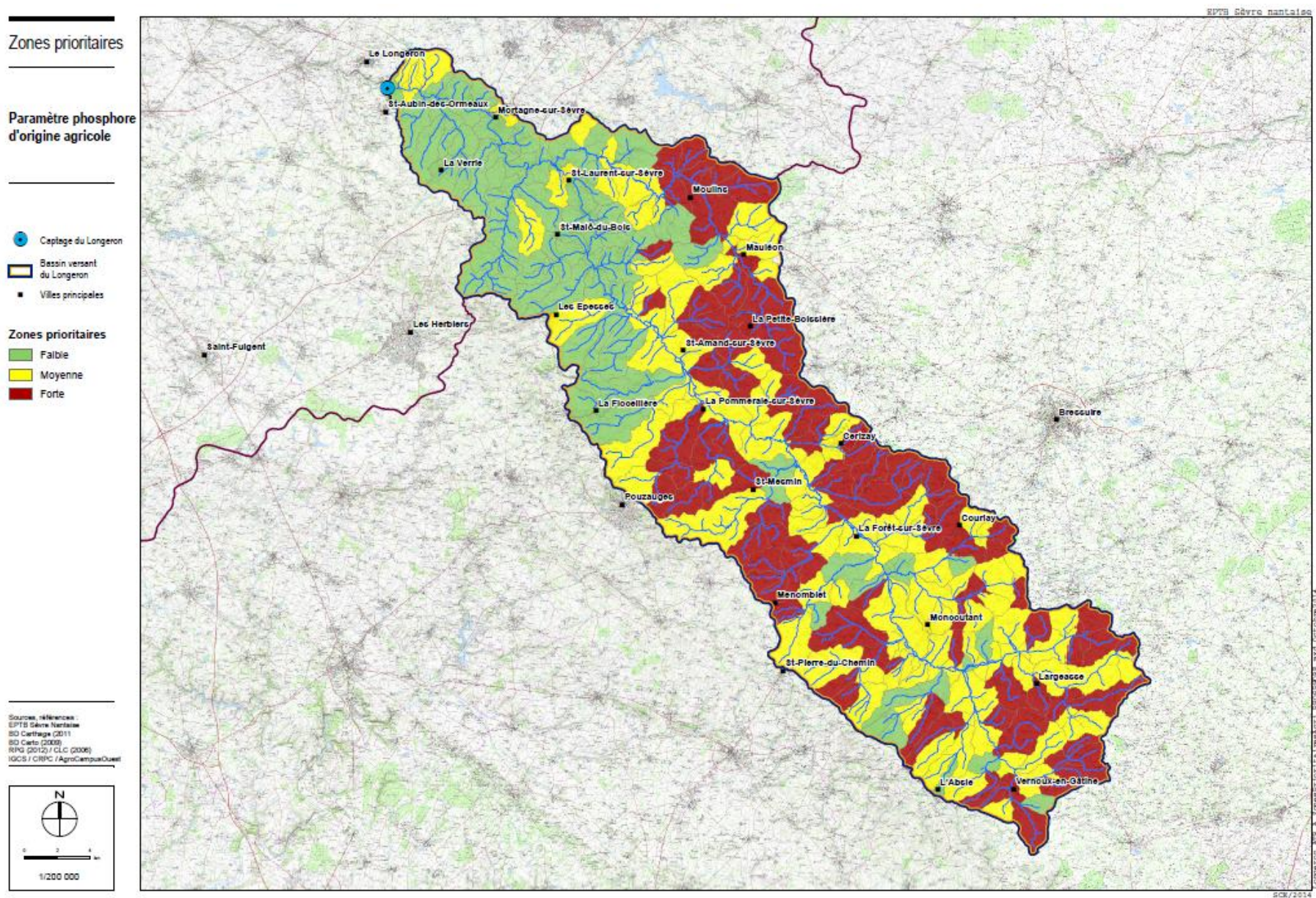


Les zones prioritaires « phosphore » sont réparties de manière relativement diffuse.

Le territoire est découpé en **deux zones** :

- La **zone aval de l'AAC**, de la Flocellière au Longeron comprenant une majorité de micro-bassins versants en zones prioritaires faibles.
- La **zone amont de l'AAC** de Mauléon à Secondigny se partageant les micro-bassins versant classés en zones prioritaires fortes principalement sur les reliefs, et micro-bassins versant classés en zones prioritaires moyennes principalement autour de la Sèvre.

La carte suivante représente les zones prioritaires pour le paramètre « Phosphore » d'origine agricole.



5.2. Phosphore et matières organiques d'origine non-agricole

Selon les résultats des diagnostics ANC, les communes présentant le plus de dispositifs ANC classés « Polluants » sont :

- l'Absie et Neuvy-Bouin à l'Amont de l'AAC
- Menomblet, Les Herbiers, les Epesses et Mauléon
- Le Longeron à l'extrême Aval.

Concernant les stations d'épuration de l'AAC, l'âge moyen des STEP est de 24 ans, plus de la moitié d'entre elles est sensible aux eaux parasitaires, 39% d'entre-elles présentent des surcharges hydrauliques.

Le tableau suivant synthétise les stations de plus de 500 EH présentant un risque soit de réseau (mixte ou unitaire), de déversement et de flux de phosphore important :

STEP	Capacité en EH	Réseau	Risque de déversement	Flux de P
CERIZAY/LA RIVIERE	9033			x
MORTAGNE SUR SEVRE Evrunes	7200		x	x
MAULEON/LA TOUCHE SALBOEUF	4500	x	x	
MONCOUTANT/LA BOIZARDIERE	4000			x
VERRIE (LA) Le Coudreau	4000	x		
EPESSSES (LES) Les Trois Chênes	2500	x		
FLOCELLIERE (LA) Bourg	1433	x	?	
TREIZE VENTS Rte de Mallièvre	1200		?	x
SAINT MALO DU BOIS Rte de Puy Moisson	750		?	x
ABSIE/L'AUDONNERIE	700		x	
MAULEON/MOULINS	700	x	x	
SAINT AMAND SUR SEVRE/BOURG	700	x	x	
CHANTELOUP/LE BUCHET	600	x	x	
FORET SUR SEVRE (LA)/BOURG	583	x	x	
LARGEASSE/BOURG	583		x	x
MAULEON/LE TEMPLE	500	x	x	

Pour rappel, les données utilisées pour ce diagnostic datent au mieux de 2012. Les stations identifiées ici devront en premier lieu, lors du programme d'action, faire l'objet d'enquêtes auprès des collectivités concernées pour déterminer l'existence éventuelle de projet de réhabilitation.

Concernant l'assainissement des industries de l'AAC l'entreprise la plus contributrice en Phosphore est la société Gastronomes à Moncoutant, cependant, les rendements épuratoires sont bons (75%), et les marges de manœuvre sont limitées.

Voir carte « assainissement » en annexe.

5.3. Pesticides d'origine agricole

5.3.1. Pollution ponctuelle

De la même façon que pour le phosphore et le stockage des effluents d'élevage, le nombre de sièges d'exploitation par micro-bassin versant permet de prendre en compte le risque lié aux pollutions ponctuelles liées à l'utilisation et au stockage des produits phytosanitaires.

5.3.2. Pollution diffuse

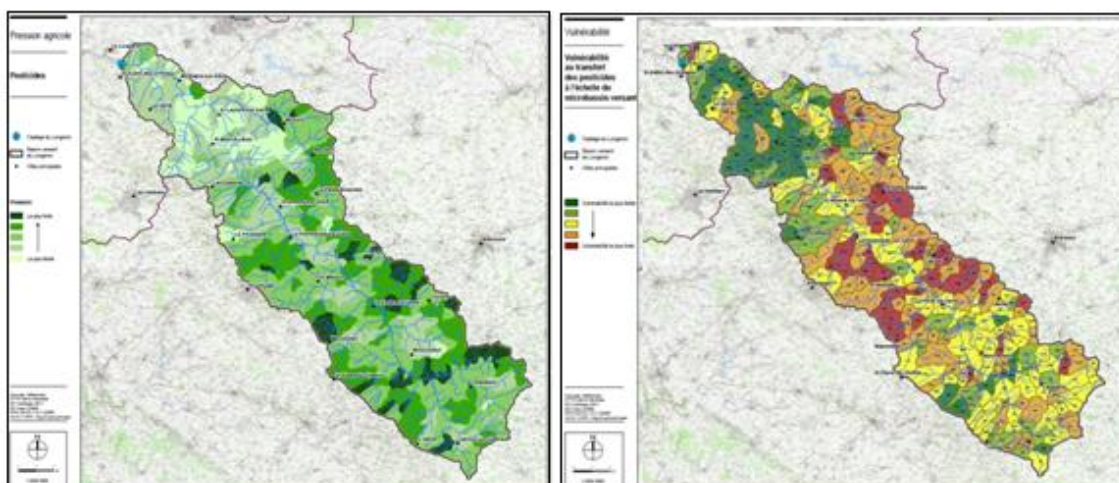
Pour déterminer la pression phytosanitaire d'origine agricole, 5 indicateurs ont été choisis :

- la quantité d'**Isoproturon**/ha de SAU pour chaque micro-bassin versant,
- la quantité de **Glyphosate**/ha de SAU pour chaque micro-bassin versant,
- la quantité de matières actives des **autres herbicides**/ha de SAU pour chaque micro-bassin versant,
- la quantité de **Métaldéhyde** /ha de SAU pour chaque micro-bassin versant,
- la quantité de matières actives des autres molécules **hors herbicides**/ha de SAU pour chaque micro-bassin versant,

Le même poids est affecté à toutes les molécules, en considérant que l'on cherche à s'affranchir de toute présence de pesticides dans l'eau au niveau du captage (qu'elles soient déjà présentes ou qui risqueraient d'apparaître).

La pression est plus importante sur la partie centrale de l'AAC entre Largeasse et Mauléon. Cette zone correspond aux zones de cultures définies par les acteurs agricoles interrogés.

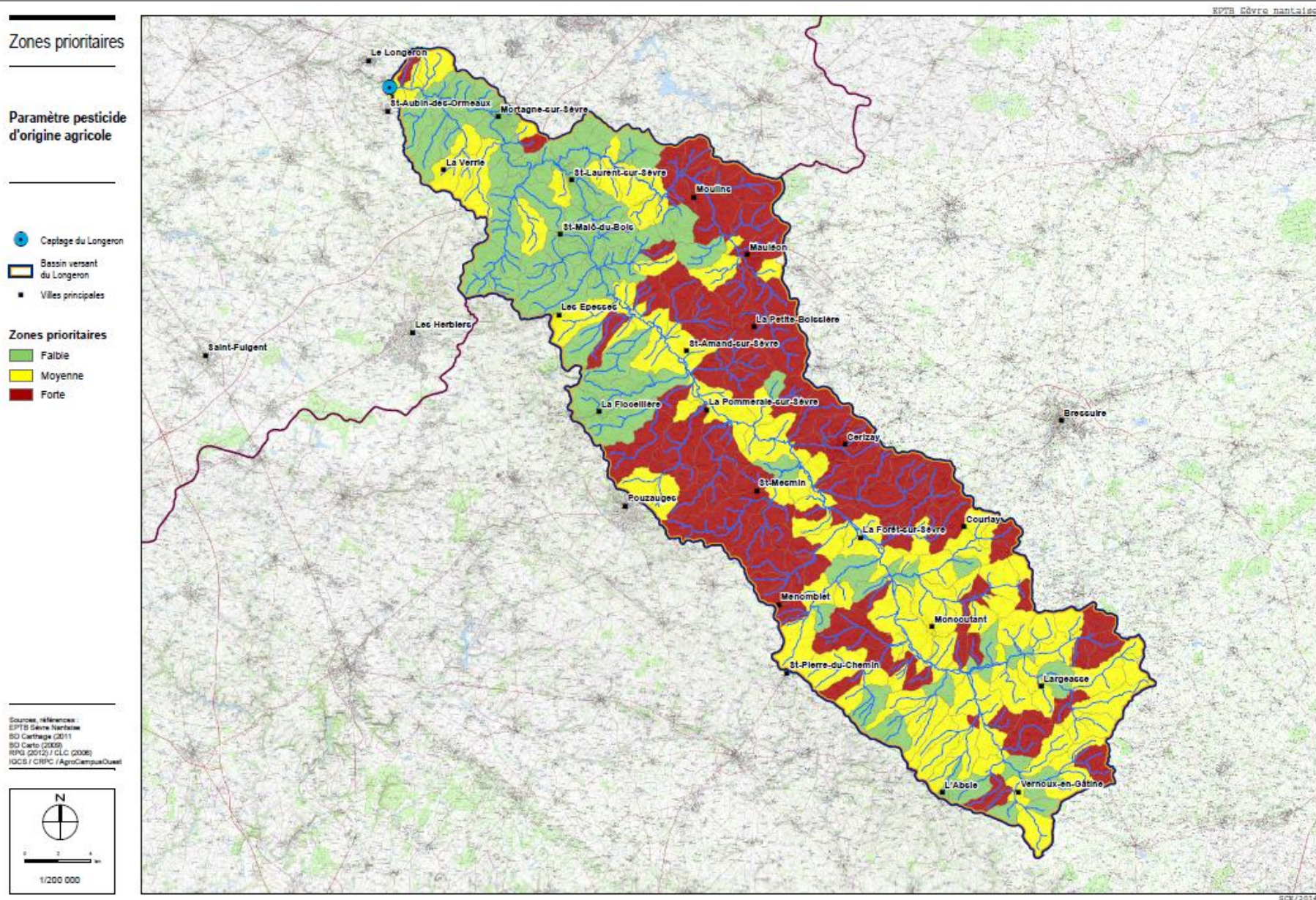
Les zones prioritaires pour ce paramètre ont été déterminées en croisant la carte de vulnérabilité vis-à-vis des pesticides et la carte des pressions.



Le territoire peut se découper en 3 parties :

- La **partie aval de l'AAC de la Flocellière au Longeron** présente une majorité de micro-bassins versants à priorité faible.
- La **partie centrale de Mauléon à Saint-Laurent-Sur-Sèvre** présente une majorité de micro-bassins versants à priorité forte.
- La **partie Amont de l'AAC de Moncoutant à Secondigny** présente une majorité de micro-bassins versants à priorité moyenne.

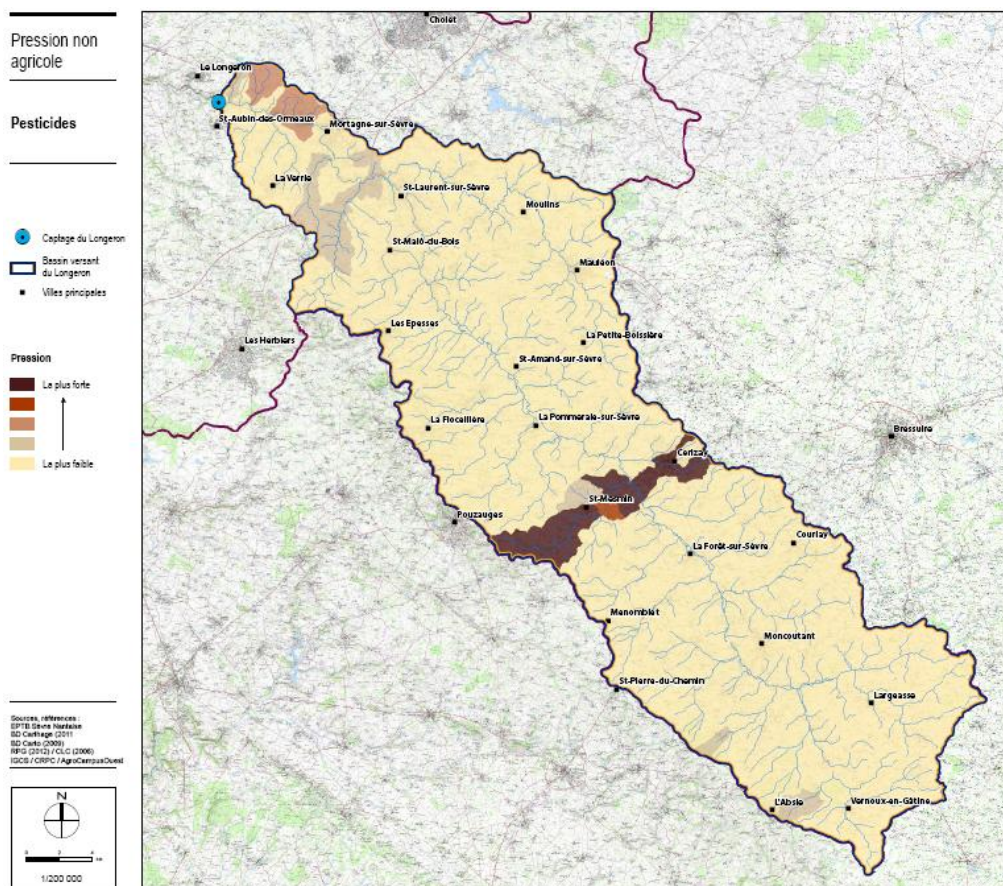
EPTB SEVRE NANTAISE
DIAGNOSTIC DES PRESSIONS EXERCÉES SUR LE TERRITOIRE
ET IDENTIFICATION DES ZONES D' ACTIONS PRIORITAIRES



5.4. Pesticides d'origine non agricole

Pour établir une carte des pressions non agricoles pour le paramètre « pesticides », les indicateurs suivants ont été pris en compte :

- somme des quantités de Glyphosate appliquées par micro-bassin versant par les différents usagers (infrastructures, collectivités),
- somme des quantités d'autres herbicides appliquées par micro-bassin versant par les différents usagers (infrastructures, collectivités)



Cette carte montre bien l'influence des infrastructures de transport :

- la voie ferrée qui traverse l'AAC dans son milieu,
- l'autoroute dans une moindre mesure à l'aval de l'AAC,
- la répartition des herbicides par les collectivités est plus diffuse.

Le tableau suivant synthétise les quantités utilisées par type d'usagers :

Utilisateur Non Agri	Qté Glyphosate (kg de S.A.)	Qté autres herbicides (kg de S.A.)
Routes	2	0,9
Autoroutes	0,7	0,4
Voies ferrées	30	116
Collectivités	210	157
Particuliers	?	?

6. Conclusions

D'une manière générale, la pressions agricole sur le territoire est relativement faible, et l'orientation élevage des exploitations engendre des pratiques plutôt respectueuses de l'environnement, mais à l'équilibre fragile comme :

- La présence d'un maillage bocager relativement dense mais qui a tendance à se dégrader par endroit.
- Des parcelles relativement petites
- La présence importante de prairies permettant une bonne couverture des sols et une faible utilisation en intrant

La densité de l'élevage (2.93 UGB/ha de SAU) pourrait poser quelques problèmes de :

- gestion des effluents d'élevage, mais les pratiques de fertilisation semblent bien maîtrisées, et la présence d'unités de compostage importantes à proximité, permettent de gérer une partie du surplus des exploitations « hors-sol »,
- zones de piétinement, dans des parcelles en surcharge ou dans des zones de pré-gavage.

Les différentes collectivités n'ont pas toutes le même état d'avancement sur la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires, mais la marge de manœuvre est faible compte tenu de l'ambition de l'objectif du SAGE (zéro phyto dans les communes en 2020).

Les gestionnaires des voies ferrées utilisent une quantité importante de « pesticides ». Si en 2014, une optimisation des traitements a été mise en place, l'étude de techniques alternatives au désherbage serait à mettre en place.

Concernant l'assainissement, si les marges de manœuvre sur l'assainissement industriel semblent faibles, le fonctionnement de certaines stations d'épurations pourrait être amélioré, et notamment dans la réhabilitation des réseaux pour éviter les surcharges et les dysfonctionnements de certaines stations bien dimensionnées au regard du nombre d'habitants raccordés.

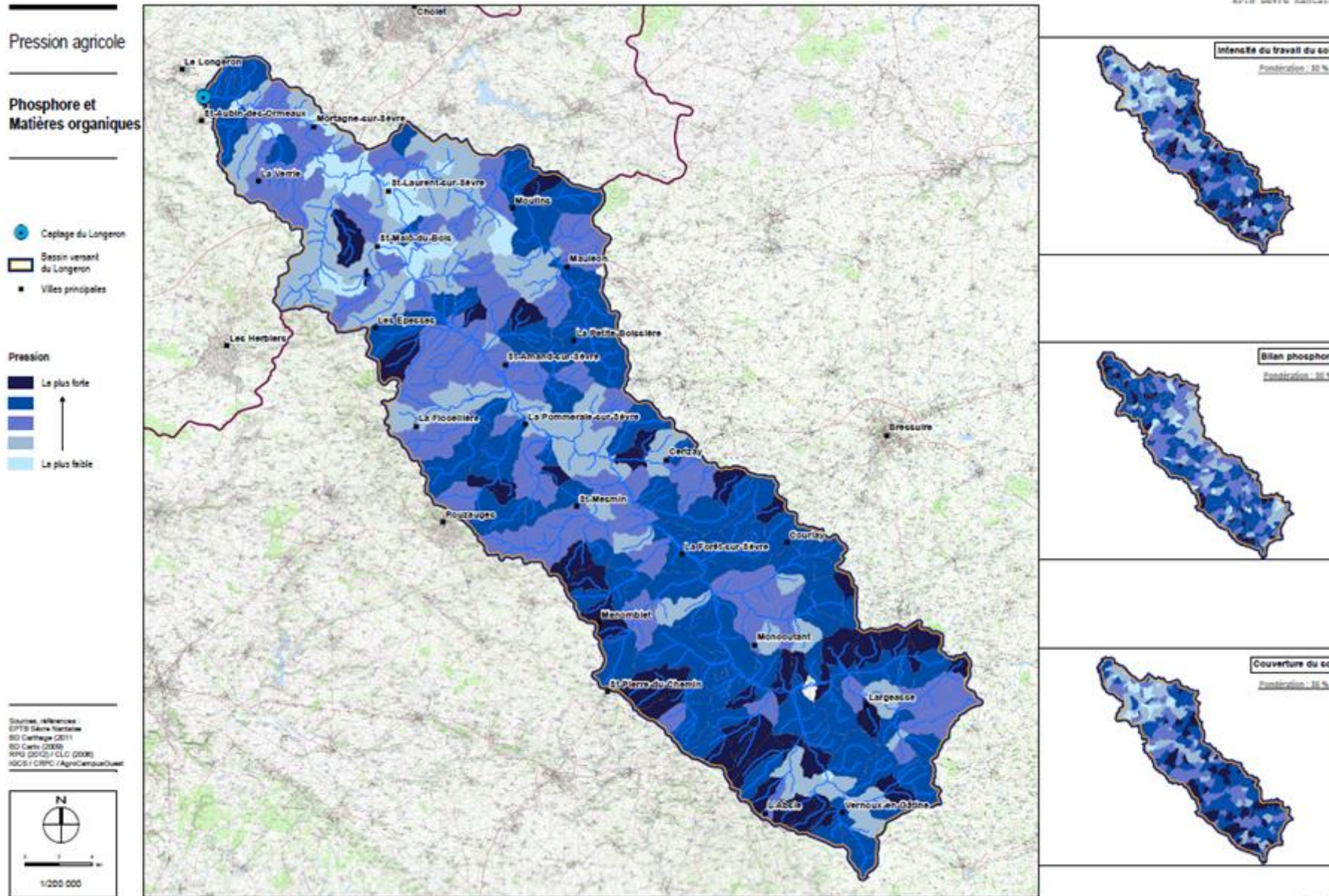
Enfin, si le phosphore est un facteur limitant de l'eutrophisation, et donc de la présence de cyanobactéries, celle-ci est plus importante dans les cours d'eau présentant de forts taux d'étagement. Les ouvrages ralentissent en effet le trajet de l'eau et favorisent ainsi le processus d'eutrophisation des cours d'eau (réchauffement, luminosité, ...).

Les marges de manœuvre sur ce paramètre existent mais restent limitées, c'est la raison pour laquelle les actions en faveur de la diminution de la pression devront s'accompagner d'actions sur les milieux aquatiques (fonctionnement de la retenue, déconnexion des plans d'eau, aménagement des ouvrages au fil de l'eau, ...)

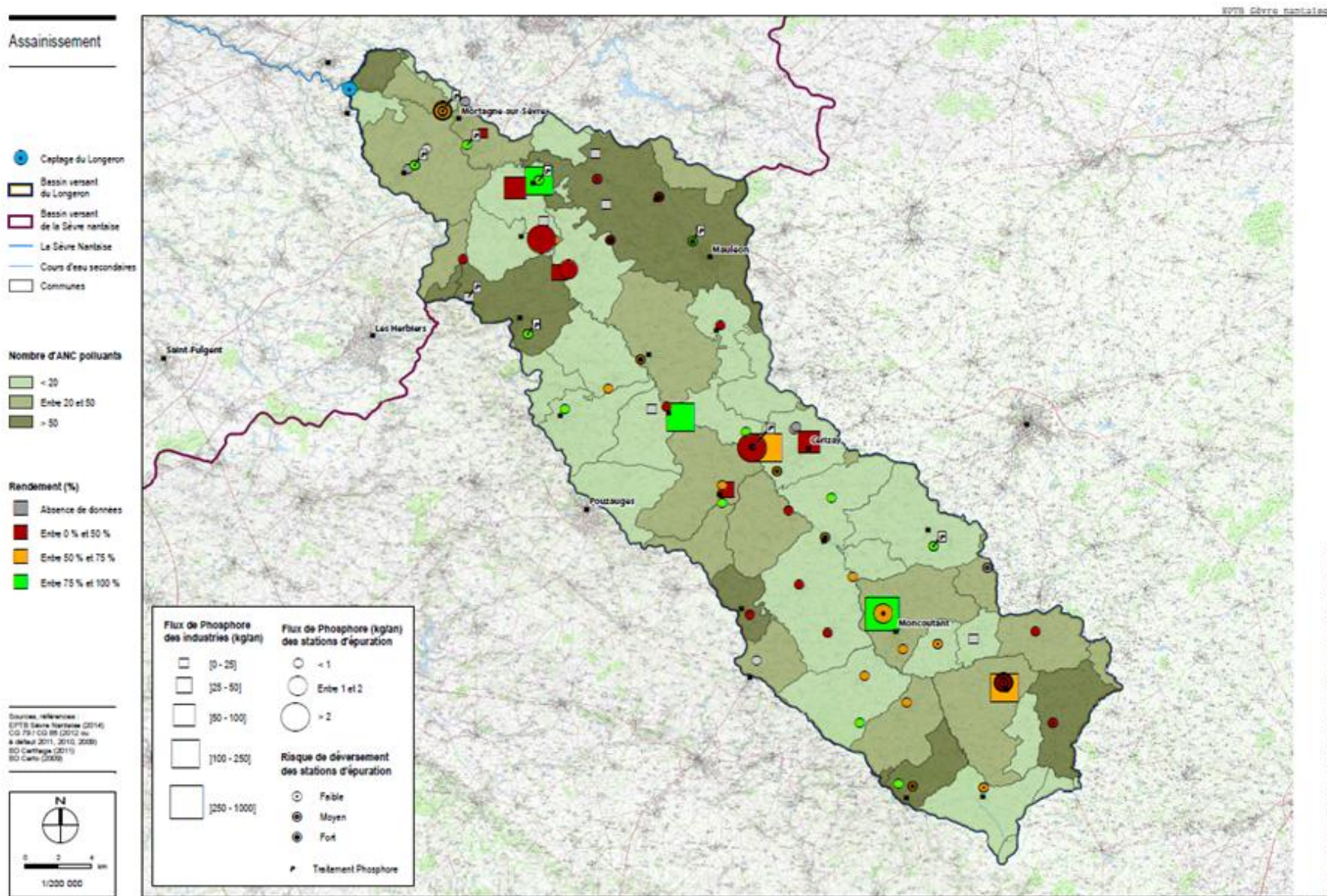
7. Annexes

EPTB SEVRE NANTAISE
DIAGNOSTIC DES PRESSIONS EXERCÉES SUR LE TERRITOIRE
ET IDENTIFICATION DES ZONES D'ACTIIONS PRIORITAIRES

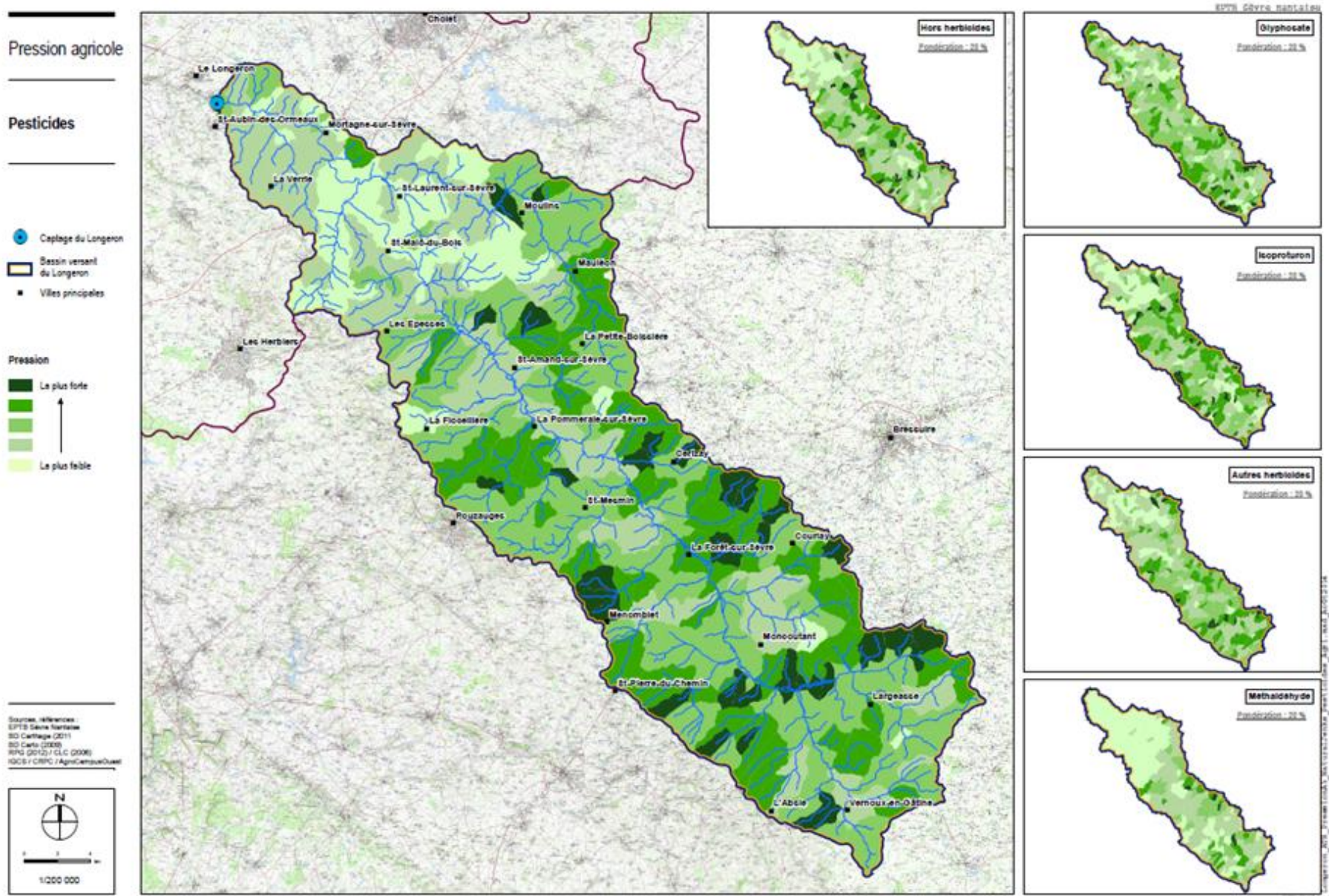
EPTB Sevre nantaise



EPTB SEVRE NANTAISE
DIAGNOSTIC DES PRESSIONS EXERCEES SUR LE TERRITOIRE
ET IDENTIFICATION DES ZONES D'ACTIIONS PRIORITAIRES



EPTB SEVRE NANTAISE
DIAGNOSTIC DES PRESSIONS EXERCÉES SUR LE TERRITOIRE
ET IDENTIFICATION DES ZONES D'ACTIIONS PRIORITAIRES





www.sce.fr

GROUPE KERAN
